



Compte-rendu de la web-conférence du 23 juin 2020

Une dizaine de personnes a participé à cette atelier virtuel venant remplacer une rencontre initialement prévue à Lanester.

Le thème de la séance était « **Violences sexuelles et sexistes au travail** ».

Après une rapide présentation de chacun·e des participant·e-s, la première séquence a été consacrée à la définition du sexisme. Une participante déplore que le sexisme se banalise, qu'il devienne « normal » ou « naturel ». Une autre souligne qu'à côté des discriminations le sexisme produit aussi de l'autocensure, ce qui le rend encore plus difficile à combattre.

Certains hommes peuvent être victimes de sexisme (notamment les homosexuels), mais la condition des hommes et des femmes ne peut pas être conçue comme symétrique car le sexisme s'appuie sur une culture patriarcale qui désavantage de façon « systémique » les femmes par rapport aux hommes.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressé·e-s aux définitions juridiques des violences sexuelles et sexistes. Les participant·e-s (dont plusieurs exercent en tant que juriste) avaient une bonne connaissance de ces notions.

Nous avons ensuite échangé à partir d'une vidéo¹ sur les conséquences psychiques des violences sexuelles et sexistes. Un participant s'interroge sur les relais possibles en matière d'accompagnement psychologiques des victimes dans son territoire : les acteurs-trices ressources sont mal connu·e-s, il faudrait travailler sur la mise en réseau. Dans le Morbihan, on souligne la présence et la qualité d'intervention de l'association Douar Nevez (<https://www.douarnevez.com/>), spécialisée en addictologie mais également en mesure d'accompagner des femmes victimes de violences.

Enfin, nous avons travaillé sur trois situations problématiques (un sous-groupe par situation) :

Situation 1 « *Un ou une collègue de travail à qui vous faites remarquer que ses propos sont sexistes vous dit : « On ne peut plus rien dire alors, c'est nul si on ne plus plaisanter, quand même ! » Que lui répondez-vous ?* »

Remarque initiale : la façon de réagir dépend fortement du contexte : peut-on compter sur des allié.e.s dans le l'équipe de travail ?

Des réponses possibles pour initier le dialogue et/ou faire prendre conscience :

¹ PAROLES D'EXPERTS - MURIEL SALMONA <https://www.youtube.com/watch?v=WuzUO697Iw8>

- Mettre une affiche du type « discriminations parlons-en ».
- Plaisanter dans l'autre sens : pas d'affrontement direct, mais réagir par l'humour.
- Faire un rappel à la loi sur un mode bienveillant (sans agressivité, sans stigmatiser le collègue).

Des points de vigilance :

- Il faut avoir de la « niaque » pour se battre contre ce genre de personne. Le risque c'est de s'essouffler rapidement.
- Il faut être vigilant à ne pas trop renchérir, attention à l'effet « boule de neige ».

Situation 2 « Une collègue de travail vous confie à la pause être victime de violences sexistes et sexuelles depuis quelques semaines de la part de son collègue de bureau... Que faites-vous en tant que témoin ? »

Les participantes s'interrogent : Quelles sont les mesures à mettre en place légalement ?

Quelles sont les obligations de l'employeur·euse, du/de la référent·e (s'il y en a) ?

Une réponse possible en deux étapes :

- Mettre en place une écoute de la victime (création d'une cellule d'écoute).
- Mettre en place une procédure de signalement (oui, mais selon quelles modalités ? quels délais ? qui est responsable ?)

Rappel : si un·e employeur·euse a la connaissance d'un tel fait, il/elle a l'obligation d'agir, à la fois pour signaler cette situation auprès des autorités et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la faire cesser.

Attention : si la personne victime ne veut pas qu'on en parle, il faut respecter son souhait (sauf situation de danger de mort ou de mise en danger d'une personne mineure).

Situation 3 « Regarder la vidéo « Journée relax dans la vie d'un privilégié masculin² ». Quelle place peuvent prendre les hommes dans la lutte contre les VSST ? »

La vidéo souligne comment les hommes doivent prendre leur place aux côtés des femmes dans la lutte contre le sexisme (place « d'alliés » qui ne doit pas se substituer à la parole des premières concernées, mais qui peut notamment être efficace en direction du groupe majoritaire).

Cette vidéo illustre l'existence d'un « double standard » dans les rapports femmes-hommes : la parole et les comportements des hommes sont implicitement reconnus comme supérieurs à ceux des femmes, ce qui place les hommes – en tant que groupe « dominant » – au-dessus des règles qui s'appliquent aux autres groupes.

Une prochaine rencontre sur le même thème se déroulera probablement début octobre à Lanester. Les pistes, questions à creuser pour cette rencontre peuvent être :

- Les moyens et manières d'agir concrètement face à des situations de violences sexuelles et sexistes au travail (résumés, par exemple, sous la forme d'une « checklist »).
- Approfondir le rôle des institutions dans le milieu pro (CHSCT, DP, RH, médecine du travail...).
- Mieux connaître les droits de la victime.

Isabelle Eon et Christophe Pecqueur

² <https://www.youtube.com/watch?v=Tc9M8SoMM-Q>